

ATELIER SUR LA PROTECTION DU SECRET, LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET LA CYBERSECURITE

Allocution d'ouverture

Excellence Monsieur le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ;

Monsieur le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République ;

Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France au Sénégal ;

Monsieur le Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration ;

Monsieur le Point Focal Technique ;

Chers participants.

Il me plaît de prendre part à cette importante rencontre sur la cybersécurité en compagnie de mon Homologue et ami français, Son Excellence Monsieur Jean Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le thème de cet atelier cadre parfaitement avec la vision politique de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République, qui intègre la protection du secret et la sécurité des systèmes d'information dans tous les programmes de gouvernance.

En effet, comme vous le savez, notre monde est témoin d'une transformation structurelle de l'environnement des technologies de l'information et de la Communication.

Si cette transformation offre des avantages significatifs aux gouvernements, au secteur privé dans l'amélioration de leur support communicationnel, force est de constater qu'elles comportent l'inconvénient majeur d'accroître la vulnérabilité des systèmes de communication dans beaucoup de secteurs stratégiques comme la sécurité ou l'économie.

Mesdames et Messieurs,

Ce constat pose le besoin pressant de repenser nos systèmes de sécurité à l'aune des menaces qu'elle représente en vue de renforcer leurs résiliences. C'est dans ce cadre que le

Gouvernement du Sénégal s'est doté d'un cadre juridique et institutionnel en vue de faire face à ces menaces d'un type nouveau.

En effet, conformément à la loi n° 2008-41 du 20 août 2008 sur la Cryptologie et ses décrets d'application, notre pays a mis en place la Commission Nationale de Cryptologie chargée de statuer sur :

- toute question relative au développement des moyens ou prestations de cryptologie au Sénégal, y compris les demandes d'agrément des prestataires de certification électronique ;
- les projets de textes législatifs et réglementaires en matière de cryptologie et
- les normes techniques adoptées dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information, de la cybersécurité en général, et celui de la cryptologie en particulier.

Depuis son installation, le 20 mai 2014, la Commission Nationale de Cryptologie, sous la supervision de Monsieur le Président de la République, fonctionne de façon satisfaisante, et occupe, actuellement, une place centrale dans l'écosystème numérique du Sénégal ; en tant qu'organe approprié pour traiter des questions liées à la cybersécurité.

D'ailleurs, cette attribution liée à la cybersécurité a été renforcée, par circulaire présidentielle n°0328 /PR du 12 mai 2016. C'est dans ce cadre que la Commission Nationale de Cryptologie a effectué d'importants travaux, notamment :

- 1) la définition d'une Politique nationale de sécurité des systèmes d'information de l'Etat du Sénégal;
- 2) l'élaboration de la « Stratégie nationale de cybersécurité (SNC2022) », qui s'appuie sur le Plan Sénégal numérique 2025 ;
- 3) le soutien au projet de mise en place d'une Infrastructure nationale de Gestion des clés publiques (Public Key Infrastructure – PKI nationale), pour instaurer la confiance dans l'économie numérique et promouvoir le développement du commerce électronique ainsi que la dématérialisation des procédures administratives et
- 4) le projet de loi d'orientation sur la cybersécurité ;

Mesdames et Messieurs,

Au demeurant, aucun pays ne peut se prémunir à lui seul contre les cyberattaques, sans une coopération avec les autres Etats et acteurs.

C'est dans ce sillage que s'inscrit la présente cérémonie qui a pour but d'inaugurer l'Ecole Nationale de Cybersécurité, à vocation régionale, fruit de la coopération exemplaire qui nous lie à la France, mais aussi le résultat des efforts fournis dans le cadre du Forum International de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique.

L'Ecole Nationale de Cybersécurité est ainsi destinée à sensibiliser les décideurs et hauts fonctionnaires sur la protection du Secret, la sécurité des systèmes d'information et la cybersécurité. C'est d'ailleurs le lieu de remercier la Commission Nationale de Cryptologie pour l'accompagnement et l'encadrement du projet de cette importante Ecole.

Rattachée à la Présidence de la République, cette Ecole à vocation régionale aura pour mission de former et de sensibiliser les agents de l'État, les personnels et auditeurs nationaux et étrangers, des secteurs public et privé, à la cybersécurité, afin d'améliorer leur compréhension des risques et des menaces dans ce domaine. Cette Ecole permettra, en outre, de faire face aux attaques en provenance du cyberspace qui revêtent les formes plus variées et ciblent tous les paramètres de la sécurité de l'information.

Elle intervient essentiellement dans les domaines suivants :

- la sécurité informatique ;
- la cybercriminalité ;
- le renseignement numérique et
- la cybergouvernance.

La vocation régionale de cet établissement invite au renforcement de la coopération, seul moyen de prévenir et de réduire les cyberattaques par la définition et l'acquisition de la technologie la plus appropriée pour protéger les infrastructures stratégiques et favoriser le partage d'informations sur les groupes terroristes.

Mieux, il urge de porter la coopération internationale sur la cybersécurité à l'attention du Conseil de Sécurité des Nations Unies afin de le rendre plus outillé à examiner des situations où un pays en serait la cible. C'est tout le sens de la réunion en formule arria initiée par notre pays en marge de sa présidence de cet organe, en novembre 2016. Cette

importante initiative ouvrira la voie à l'adoption, un an plus tard, par le Conseil de la résolution 2341(2017).

Mesdames et Messieurs,

Voilà pourquoi, je voudrais féliciter l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) pour l'organisation de cet atelier sur la cybersécurité avec la contribution scientifique de la Commission Nationale de Cryptologie et des Experts Techniques Internationaux (ETI) de la France, sans oublier les autres structures de l'Etat.

J'ose espérer qu'à la fin de cet atelier, vous disposerez des informations techniques nécessaires à l'exercice de vos fonctions pour le plus grand bien de la sécurité de nos populations.

Je déclare donc ouverts les travaux et vous souhaite beaucoup de succès.

Je vous remercie.